

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2005-0453/PR/MESN portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2005.

n° 2005-0453/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
24 juillet 2005

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2005

Date du numéro
31 juillet 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 Septembre 1992

VU La loi n°03/AN/92/2° L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

VU La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La loi n°2/AN/98/4è L du 21/01/1998 portant réorganisation des Établissements Publics

VU Le décret n°2005-0069/PREdu 22/05/2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La délibération n°2004-002/CNR du 02/12/2004 du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraites

SUR proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mardi 25 janvier 2005.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2005 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 02 décembre 2004 comme suit : * En produits : 1 867 825 000 FD * En charges : 1 842 794 000 FD * Résultat : 25 031 000 FD * Investissements : 6 000 000 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH